

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18156 - 71ÈME ANNÉE

Dans 8 jours, un Premier ministre dans notre île

## L'emploi premier problème

Lundi soir, Pôle emploi a publié les chiffres du chômage de la fin du mois d'avril. Ils indiquent que 175.980 Réunionnais sont à la recherche d'un travail. Ce triste record est rendu public 10 jours avant la visite à La Réunion de Manuel Valls, Premier ministre.



Les jeunes sont les plus touchés par les décisions des responsables de la division des régionales de 2004, et par l'incapacité des gouvernements à écouter les propositions réunionnaises.

**P**ôle emploi a diffusé lundi soir les derniers chiffres du chômage. À la fin du mois d'avril, près de 176.000 Réunionnais étaient à la recherche d'un travail. C'est un nombre sans précédent. Le chômage ne cesse d'augmenter. C'est la conséquence de décisions politiques et l'échec du traitement du problème par les moyens actuels.

### Chômage de masse depuis des décennies

Depuis de nombreuses années, La Réunion est confrontée au chômage de masse. Déjà en 1975, un document du Conseil général estimait que près d'un travailleur sur quatre n'avait pas de travail. Cette proportion n'a pas diminué depuis. Pourtant, des responsables politiques réunionnais ont cherché à contrer cette tendance en développant le pays. Quand Paul Vergès était à la présidence de la Région, c'était une politique d'investissement créatrice d'emplois : construction de lycées, création de la route des Tamarins, la réalisation du Boulevard Sud de Saint-Denis et d'autres routes

importantes, soutien à la filière des énergies renouvelables dans la perspective de l'autonomie énergétique. Cette politique devait se poursuivre avec le lancement du chantier du tram-train et de la nouvelle route du littoral, mais des diviseurs ont fait échouer ce plan de relance de l'économie réunionnaise. Ils ont mis Didier Robert à la direction de la Région. Les conséquences sont aujourd'hui connues, c'est la hausse continue du chômage depuis l'arrêt de tous ces chantiers.

### Systeme à bout de souffle

Face à la crise de l'emploi, les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas réussi à inverser la tendance du chômage à La Réunion. Des moyens importants sont pourtant mis sur la table. Ils sont au service d'une politique utilisant des outils mis au point pour la France, avec quelques adaptations. Plus de 200 millions dépensés pour financer des contrats aidés en 2014, plus de 30 millions donnés aux entreprises au titre du crédit d'impôt emploi

compétitivité emploi (CICE), sans oublier des financements de l'État pouvant aller jusqu'à 90 % du salaire net. Cela ne permet pas d'inverser la courbe du chômage. Ce système est à bout de souffle.

### Situation hors-norme

La situation est en effet bien différente de celle de la France. Si la France comptait 30 millions de pauvres et 10 millions de chômeurs, mettrait-elle en œuvre la même politique de l'emploi qu'à La Réunion ? En visite dans notre île dans 8 jours, le Premier ministre sera face à cette question, car l'emploi est le premier problème de La Réunion, un département dont la situation sociale est jugée « hors norme » par une étude de l'INSEE et du Conseil général. À La Réunion, le PCR appelle les Réunionnais à débattre et à s'unir pour proposer des solutions réunionnaises. C'est en effet dans l'union qu'il est possible d'arracher des décisions favorables.

**M.M.**

## Di sak na pou di

### La femme, sur un piédestal...

Cela ne se fait pas... Mais pour cette fois, j'ai envie de le faire, quitte à m'exposer à quelques lignes d'un Jules Bénard qui pourrait ne pas apprécier qu'on parle de lui alors qu'il n'a rien demandé en retour.

Je veux ici parler du dernier courrier de lecteur signé Jules Bénard, courrier consacré dimanche dernier à toutes les femmes. Dans son style toujours « rentre dedans », l'ami Jules nous invite à ne jamais passer à côté de l'essentiel lorsque nous évoquons celle qui a été ou qui est toujours notre mère, notre épouse, notre compagne, notre voisine. « On me dit que j'ai souvent tendance à mettre les femmes sur un piédestal », écrit-il. « Je reconnais. Mais comment faire autrement ?... Si j'admire LA femme, c'est chaque jour pour ses milles qualités. Existe-t-il un féminin au mot dévouement ? Oui, et même plusieurs : patience, obstination, acharnement, passion, compréhension, que l'on rencontre dans chacun de leurs gestes quotidiens... ».

C'est d'une grande beauté. Chacune

des lignes d'un texte qui en compte pourtant plus de cent est un hommage comme on aimerait lire plus souvent à LA femme. Je n'en dirais pas plus, sinon pour inviter mes compatriotes à retrouver ce texte en consultant leur site habituel.

Merci Jules pour cet instant de plaisir et d'émotion, avec tes mots toujours bien ajustés et qui marquent ceux qui, comme moi et comme d'autres sans doute, espèrent que notre société saura vite remonter le mauvais courant dans lequel elle est en train de s'enfoncer pour retrouver les valeurs qui fédèrent.

Comment ne citerais-je pas ici une grande dame de quelques années mon ainée et que j'ai eu le plaisir de côtoyer il y a plusieurs dizaines d'années lorsque, aux côtés de son époux enseignant lui aussi, elle participait avec l' élu local que j'étais alors à la mise en place d'actions qui ont marqué notre cité portoise ? La politique innovante de notre OMS du Port, ces dizaines de sorties avec les élèves des écoles pour que, avec les services communaux,

chacun plante son arbre dans notre commune Plaine des Galets, l'initiation des plus jeunes aux tâches civiques les jours d'élection, voilà, parmi d'autres, des démarches qu'elle entreprit elle aussi, dans une remarquable discrétion, alors que personne chez elle n'était élu municipal.

Ce mardi, nous en parlions au téléphone. Nous n'avons pas manqué de souligner l'état d'esprit qui animait alors les responsables de la ville. Merci à toi, Marie, pour ce témoignage qui me va droit au cœur et qui est tout à l'honneur d'un grand réunionnais dont tu m'as dit combien tu avais alors apprécié la confiance qu'il savait avoir en l'autre.

**Raymond Lauret**

## Edito

### 175 980 personnes inscrites à Pôle Emploi : où est l'Égalité ?

**L**a France et La Réunion volent de record en record en matière de chômage. Les gouvernements passent et la situation ne s'améliore pas. C'est comme ça depuis le premier gouvernement de la gauche qui triompha en 1981. Son objectif était de garder le chômage en France en dessous de la barre d'un million. En avril, le nombre de chômeurs inscrits sans aucune activité se monte à 3 536 000 personnes. C'est le triste bilan de l'alternance, en France. Ni la droite, ni la gauche n'ont réussi à traiter ce fléau. Les conséquences pour La Réunion sont littéralement monstrueuses car 175 980 personnes sont inscrites à Pôle Emploi. Par comparaison, on peut dire que pour 1,2 % de population nous représentons 5 % de chômeurs.

C'est dans ce contexte que se préparent les élections régionales. On assiste à un concours de spectacles beaucoup plus qu'à l'exposé de solutions concrètes pour éradiquer cette gangrène. Les gesticulations médiatiques sont devenues la norme dans un pays socialement « hors norme » selon l'expression de l'Insee. Les médias amusent la galerie en mesurant, par sondage d'opinion instantanée, les postures médiatiques des candidats au lieu de les confondre sur leurs solutions concrètes. Sérieusement, à quoi rime-t-elle le prochain sondage mensuel pour ces 176 000 demandeurs d'emplois ?

La seule et unique raison de continuer ainsi, c'est de tourner en ridicule ceux et celles qui s'adonnent à ce genre d'opération. Imaginez que des étudiants dans le futur s'intéressent à la période actuelle. Ils se poseront les mêmes questions que ceux qui ont renversé la monarchie qui s'empiffrait et se donnait en spectacle pendant que le peuple n'avait pas le minimum vital. Que proposent les candidats aux 176 000 de nos compatriotes inscrits à Pôle Emploi ? Comment les médias peuvent être un acteur de la décision ?

Le PCR a proposé une démarche constructive. Que les partis et candidats publient leurs propositions et que s'ouvre le grand débat public qu'attend impatiemment la population dans le besoin. L'objectif serait de déboucher sur un ensemble de solutions susceptibles de redonner confiance aux Citoyens, montrer que leurs institutions sont efficaces et que l'Égalité n'est pas qu'un slogan vide de sens. Les médias doivent se montrer à la hauteur du défi sociétal.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
70e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Programme opérationnel de coopération territoriale

# Ouverture du séminaire Biodiversité de l'océan Indien

Depuis hier, l'Université accueille un séminaire international sur la biodiversité. À six mois de la conférence de Paris sur le climat, cette question prend de plus en plus d'importance. Le séminaire de cette semaine s'inscrit dans un programme européen.



Un séminaire qui rappelle qu'un des atouts de La Réunion, c'est la richesse de son environnement.

Du 2 au 5 juin, l'Université de La Réunion accueille le séminaire intitulé Biodiversité de l'océan Indien sur le campus du Moufia. L'événement réunit les spécialistes de la biodiversité de La Réunion et de la région ayant participé au programme opérationnel de coopération territoriale (POCT) dans le cadre du FEDER (Fonds européen de développement régional). Ce séminaire restituera l'expérience scientifique, économique et sociale des experts et constituera également le point de départ d'un futur projet financé sur la programmation européenne 2014-2020. Coordonné par deux unités de re-

cherche de l'établissement, les laboratoires ENTROPIE (Ecologie marine Tropicale des océans Pacifique et IndiEn, anciennement ECOMAR) et PVBMT (Peuplement végétaux et bioagresseurs en milieu tropical), l'événement réunira plus de 240 personnes dont 60 invités internationaux et notamment deux imminents acteurs spécialistes de la biodiversité de l'océan Indien : Steven Goodman (chercheur américain du Field Museum de Chicago basé à Madagascar) et Henri Weimerskirch (médaille d'argent du CNRS et chercheur principal d'une bourse de recherche de pointe de l'Union européenne).

Les actions sur le terrain qui seront présentées sont englobées au sein des cinq thématiques suivantes :

### Action 1 : Méga-faune marine migratrice tropicale

Cette action est portée par le laboratoire ECOMAR (aujourd'hui renommé ENTROPIE) et mise en œuvre conjointement avec les partenaires suivants : IFREMER, l'IRD, Globice et Kelonia. Elle entend approfondir les connaissances sur les mammifères marins, les oiseaux marins, les requins et les tortues afin d'identifier les potentiels risques de perte de biodiversité pour ces fa-

milles d'animaux et rendre durable la potentielle exploitation que l'homme en fait. Notamment en étudiant les alternatives à la consommation et l'exploitation de ces animaux en valorisant économiquement et socialement cette biodiversité en favorisant l'éco-tourisme (observation de baleines, de dauphins, etc.). Un film réalisé dans le cadre du projet FEDER Biodiversité sera projeté lors de la journée de clôture du séminaire final.

### **Action 2 / Connaissance et outils pour la gestion de la biodiversité récifale régionale**

L'action 2 a pour but de développer et partager les connaissances et les outils pour la gestion de la biodiversité récifale régionale. Elle a notamment financé la mise en œuvre d'un atelier de formation à destination des personnels gérant des zones marines à Rodrigues et à Madagascar. Connaître l'environnement récifal et la population de ces récifs permet d'accroître l'efficacité des aires protégées, par exemple, qui favorisent le repeuplement en pois-

sons à proximité de ces zones conférant aux activités de pêche une dimension économique plus durable.

### **Action 3 / Partage de méthodologies de suivi des habitats de la zone océan Indien**

L'action 3 assure un partage de méthodologies de suivi des habitats de la zone océan Indien. L'échange de connaissances sur des outils nécessaires à l'évaluation du changement climatique dans des zones forestières est essentiel pour répondre de manière globale à cette problématique de changement climatique qui opère à une échelle qui ne peut se circonscrire à un seul territoire.

### **Action 4 / Espèces exotiques envahissantes**

L'action 4 s'attaque à une problématique prioritaire en milieux insulaires, l'invasion par les espèces exotiques animales et végétales. La mutualisation des données est une

nécessité pour juguler le problème à un niveau régional, en effet les échanges commerciaux et de personnes abolissent les frontières entre les îles (et avec les continents) sur cette question d'espèces exotiques envahissantes. Les espèces envahissantes mettent en danger la richesse endémique des îles, à l'inverse la valorisation des espèces endémiques revêt des atouts biologiques, touristiques, et commerciaux (aménagement des paysages, etc.).

### **Action 5 / Diffusion et valorisation des connaissances de la flore de la zone océan Indien**

L'action 5 entend favoriser la diffusion et la valorisation des connaissances de la flore de la zone océan Indien. L'objectif de cette action est de rédiger à terme une flore des bryophytes de la zone océan Indien et également de caractériser les miels de La Réunion et de Madagascar dans un premier temps.



Les participants au séminaire vont conclure leur séjour par des visites de terrain. Le massacre d'un récif corallien par le chantier de la route en mer est-il au programme ?

**Tribune libre****Nouveau plaidoyer pour l'institution du Congrès des élus départementaux et régionaux à La Réunion**

**Le Professeur André Oraison a adressé hier aux médias une tribune libre sur un thème d'actualité : l'institution d'un Congrès à La Réunion. Nous la reproduisons ci-après.**

**M**ardi soir 26 mai 2015, le Sénat de la République a rejeté un important amendement au projet de loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République ». L'amendement en question avait été déposé par le Sénateur Paul Vergès avec pour objectif la création d'un Congrès des élus départementaux et régionaux à La Réunion. Or, la classe politique locale est aux abonnés absents car elle n'a toujours pas réagi à ce coup de poignard porté, une nouvelle fois, à notre région monodépartementale. Dès lors, on peut s'interroger et même s'inquiéter : pendant combien de temps encore les élus du département et de la région des Mascareignes accepteront-ils d'être dépourvus d'une instance de concertation stratégique qui existe déjà dans les trois départements français d'Amérique, depuis près de 15 ans ?

Le rejet de l'amendement de Paul Vergès est condamnable dans la mesure où il n'est pas sans conséquences négatives. D'abord, La Réunion reste privée d'un « outil juridique » indispensable qui est expressément reconnu à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique. Ce constat est d'autant plus choquant qu'aucun argument de droit ne peut justifier une telle discrimination entre les quatre départements d'outre-mer, créés par la loi de décolonisation du 19 mars 1946. De surcroît, l'absence de Congrès à La Réunion se traduit par une incohérence ubuesque au plan juridique : faut-il rappeler que depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, une révision qui permet désormais à toutes les collectivités territoriales françaises ultramarines d'obtenir des statuts « à la carte », la Constitution de la Ve République permet à tous les DOM

– y compris celui de La Réunion – d'opter, s'ils les jugent utiles, pour des changements institutionnels, après consentement des populations locales ? Parmi les changements structurels qui nous paraissent aujourd'hui nécessaires et urgents, en raison de la crise économique et sociale sans précédent que nous connaissons, nous pensons évidemment à la fusion de la région et du département de La Réunion et à l'accroissement des compétences et des moyens financiers de la nouvelle collectivité territoriale (1). Mais dans les faits, notre région monodépartementale qui résulte de la loi du 31 décembre 1982 se trouve, à l'heure actuelle, dans l'impossibilité de procéder à des tels changements, car elle ne peut obtenir l'accord d'un Congrès qui, par définition, n'existe pas.

Comment alors expliquer cette contradiction ? Pour la comprendre, un flashback s'impose : il convient ici de mettre l'accent, au plan procédural, sur les possibilités de réformes statutaires qui peuvent être envisagées aujourd'hui à La Réunion, dans la mesure où elles sont autorisées et même encouragées par la Constitution. Rénové en 2003, son article 73 a en effet prévu, dans son alinéa 7, « la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer ou l'institution d'une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités » (2). Dans le même alinéa, l'article 73 prend soin d'indiquer que ces réformes, au demeurant alternatives, sont démocratiques : elles ne peuvent être mises en œuvre « sans qu'ait été recueilli, selon les formes prévues au second alinéa de l'article 72-4, le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

L'alinéa 2 de l'article 72-4 de la Constitution précise que ce consentement est toujours donné par la voie d'une consultation populaire directe – encore appelée référendum local – à la suite d'une décision prise par le chef de l'État. En voici le contenu : « Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au Journal officiel, peut décider de consulter les électeurs d'une collectivité territoriale située outre-mer sur une question relative à son organisation, à ses compétences ou à son régime législatif ».

Cependant, le Gouvernement ne peut faire de propositions au Président de la République qu'après avoir obtenu le « feu vert » de la classe politique représentée dans les collectivités territoriales périphériques intéressées par la réforme. Dans cette optique, une loi du 13 décembre 2000, dite « loi d'orientation pour l'outre-mer » (LOOM), avait, en quelque sorte, anticipé le souhait du Constituant de 2003. En application de son article 62, une structure nouvelle et appropriée a été créée dans les régions d'outre-mer comprenant un seul département : il s'agit du « congrès des élus départementaux et régionaux composé des conseillers généraux et des conseillers régionaux » et expressément habilité pour délibérer sur « toute proposition d'évolution institutionnelle, de toute proposition relative à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers le département et la région concernés, ainsi que de toute modification de la répartition des compétences entre ces collectivités locales » (3).

Par la suite, cette institution du Congrès des élus départementaux

et régionaux a été mise à contribution dans les trois départements français d'Amérique : d'abord en Guyane dès le 29 juin 2001, puis à la Guadeloupe le 17 décembre 2001 et enfin à la Martinique le 4 mars 2002. Or, dans les trois cas, le Congrès des élus départementaux et régionaux a statué dans le même sens : il s'est prononcé pour la fusion de la région et du département ou remplacement de ces deux collectivités territoriales de plein exercice par une collectivité territoriale unique, dotée de compétences élargies et de moyens financiers nouveaux (4). Par la suite, la Guyane et la Martinique ont suivi la décision de leurs Congrès respectifs : chacun de ces deux DOM originaires a opté pour la fusion de la région et du département, lors des consultations populaires organisées le 24 janvier 2010 (5). Le statut des deux nouvelles collectivités territoriales uniques est désormais fixé par une loi organique du 27 juillet 2011, « relative aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution » (6), et la loi du 27 juillet 2011, « relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique » (7). Il convient enfin de préciser que les nouveaux statuts de la Guyane et de la Martinique entreront effectivement en vigueur le 4 janvier 2016, c'est-à-dire au lendemain immédiat des prochaines échéances électorales programmées en décembre 2015.

Cependant, la LOOM que nous venons d'évoquer précise elle-même qu'elle n'est pas applicable à La Réunion, au plan statutaire, dans la mesure où les élus réunionnais se sont déclarés attachés « à ce que l'organisation de leur île s'inscrive dans le droit commun » (article 1er). Par la suite, cette option conservatrice – pour ne pas dire « conservatrice » – a été implicitement confirmée par la loi constitutionnelle précitée du 28 mars 2003. Ainsi, l'institution du Congrès n'existe pas à La Réunion.

Néanmoins, à notre humble avis, rien n'empêche le Gouvernement de demander, à titre informel, le « feu vert » de la majorité de la classe politique représentée dans les assemblées délibérantes de la région et du département pour envisager une réforme institutionnelle à La Réunion (8). Mais en cas de refus des élus locaux de se prononcer sur une telle réforme ou en cas de contradiction entre le vote du conseil régional et celui du conseil départemental, le Président de la République ne pourrait-il pas prendre, lui-même, l'initiative de consulter sur un tel sujet les Réunionnais par la voie référen-



**André Oraison.**

taire ? Pour les responsables du PCR, une telle possibilité n'est pas à exclure (9). Mais encore faudrait-il que le chef de l'État en ait la volonté. Or, jusqu'en 2017, rien n'est moins sûr si l'on se réfère aux déclarations de l'actuel Président de la République faites lors de sa visite officielle à La Réunion. François Hollande a en effet déclaré, avec insistance, dans la presse locale, le 22 août 2014 : « Je vais vous faire une confidence. La réforme territoriale a été faite en Outre-mer depuis plusieurs années. À La Réunion, il y a 24 communes pour 800 000 habitants, un Département, une Région. Les Outres-mer ont fait leur réforme territoriale » (10).

Confortée par le silence coupable de la classe politique locale, l'attitude présidentielle qui vise à pétrifier ad vitam æternam le statu quo institutionnel dans le seul DOM de La Réunion est une pure aberration, voire une hérésie. Ceci étant, bravo encore une fois pour le dynamisme et la lucidité intellectuelle du Président d'honneur du PCR qui, en dépit de son insuccès au Sénat, n'a toujours pas fini de nous étonner. Contrairement à la plupart des élus réunionnais, des politiciens qui pensent à la prochaine élection, Paul Vergès a une autre dimension : c'est l'homme d'État qui pense déjà à la prochaine génération.

1. A. ORAISON, « Plaidoyer pour la fusion de la région et du département de La Réunion », RJOI, 2014, n° 19, p. 139-168.

2. Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003, « relative à l'organisation décentralisée de la République », JORF, 29 mars 2003, p. 5569.

3. Loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000, « d'orientation pour l'outre-mer », JORF, 14 décembre 2000, p. 19773-19774.

4. E. Jos, « Les nouvelles collectivités territoriales régies par l'article 73 de la

Constitution : des statuts « sur mesure » destinés à répondre aux aspirations des élus et électeurs locaux », RFDA, 2012, n° 1, p. 75.

5. M. Delberghe, H. Brival et L. Marot, « Martiniquais et Guyanais approuvent le passage à une collectivité unique », Le Monde, mardi 26 janvier 2010, p. 11.

6. Loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, « relative aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution », JORF, 28 juillet 2011, p. 12818-12821.

7. Loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011, « relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique », JORF, 28 juillet 2011, p. 12821-12853.

8. Au plan pratique, cette autorisation pourrait être donnée spontanément par les élus de La Réunion. Elle pourrait résulter – hypothèse la plus conforme à l'esprit de la décentralisation – d'une double résolution adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et votants du conseil régional et du conseil général en faveur du remplacement de la région et du département de La Réunion par une collectivité territoriale unique ayant les mêmes compétences que celles de la Guyane et de la Martinique. Consulter à ce sujet A. Oraison, « La procédure à suivre pour la création d'une collectivité territoriale unique et efficiente à La Réunion », in *Témoignages*, mardi 2 avril 2013, p. 3.

9. Anonyme, « Intervention de Paul Vergès au Sénat », *Témoignages*, jeudi 17 janvier 2003, p. 3 : « C'est pourquoi, devant l'absence, à La Réunion, de dispositif organisant, par un congrès, l'expression des conseillers généraux et régionaux, il appartient au Gouvernement de prendre l'initiative aboutissant à la consultation de la population, sur les modalités et les objectifs de la réforme ».

10. Y. de Prince, « La réforme territoriale ne constitue pas une priorité à La Réunion », *Le Journal de l'île de La Réunion*, vendredi 22 août 2014, p. 5.

**André Oraison, Professeur  
des Universités, Juriste et  
politologue**

# Oté

## Domin èk apré domin, sa i prépar zordi !

*Matant Zélida la ékri Justin :*

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, vi pé dir amoin pou kosa bann rouj i di pal lo mèm z'afèr ké lé z'ot ? Pou kosa zot i anparl dé shoz i diré i intèrès pa lo moun normal. Sak pou d'moun sé l'aktyalité i diré pou zot sa i égzis mèm pa ! Zot i pass la dsi konm lo dsi fèy sonz ! Tok, pran sa pou toi !*

*Justin la fé pou répons :*

*Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, i étone pa moin antann aou dir in n'afèr konmsa mé mi pans pa ou na rézon pars kann, sé in problèm sé pa in problèm ? Shomaj, la povreté, l'èsploityasyon i fo anparlé i fo pa anparlé ? La guèr sé in problèm sé pa inn ? la dominasyon bann gran péi ? Ni s'anfoutsa ? Nout l'avni, sa i intèrès pa nou ? Mi pans plito bann dominèr épi z'ot konplis i aral l'opinyon dann in sans lé pa danzéré pou z'ot dominasyon ! Tok ! Pran sa pou ou.*

*Matant Zélida la arvir ali :*

*Alor méisyé lo rézonèr, ou i pé dir amoin kosa sa i ansèrv anou konète la tèr i réshof, la glas i fonn dann sépa konbien lo tan, si zordi moin na poin in kari pou mète o fé ? Pran tuzour sa !*

*Justin la réponn ali :*

*Matant domin avèk apré domin sa i prépar zordi. Si ou la pa fé sa, ou mèm sansa bann zénérasyon k'i vien va mord z'ot doi . Pou sa i fo in pé i sonn l'alarm mèm si sa i fé pèr anou vèy pa koman. Gouvèrné sé prévoir ! Gouvèrné zyé boushé la pa bon ditou. Tok ! Pran sa pou ou !*

**Justin**

« **Dann zèf poul, i sort pa ti kanar !** » - In kozman pou la rout

Sé lo bon sans i fé dir anou in n'afèr konmsa : si ou i mète zèf poul a kouvé, lé sir-si i éklo !-ou va gingn pti poulé. Si ou i mète zèf poul a kouvé épi i sort ti kanar, é bin, la na in problèm... dizon in problèm kont natir. Sa sé dann sans prop, mé dann sans figiré kosa sa i vé dir ? Pou moin, sa i vé dir, i fo pa alé kont la natir. I fo pa alé kont la lojik. I fopa alé kont l'onèkté. In zistoir d'zélékasyon : méisyé zozèf lé prézidan lo biro, in moun i ariv é li di lo prézidan : « Méisyé zozèf, la i mète zèf poul, asoir i sort ti kanar la ? ». Sa té dann tan la frod dann zélékasyon té i pèrmète tout z'afèr, mèm bour l'irn é konm bann z'ansien té i di : fé akoush lo momon koshon !... Sa sé sak demoun normal i pans mé zordi la fine pran l'abitud fé tout kalité léspèryans épi san atann pi loin i mète sa dann lo piblik. Alor, si tazantan na in katastrof konm médikaman i rann demoun malad, konm kalité manzé i fatig lo kor ébin i fo pa ète étoné. Tout z'afèr lé bon pou fé larzan, mé lé pa bon souvan dé foi pou l'imanité. Na artrouvé !